

Proposition de loi sur l'installation d'ouvrages hydroélectriques : une idée funeste pour nos cours d'eau et notre biodiversité !

Le Sénat a adopté le 13 avril une proposition de loi "tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique française et de la relance économique [1]".

Cette initiative est l'aboutissement d'une conviction erronée, mais portée par quelques élus pour qui l'hydroélectricité constitue un levier de développement d'une « énergie verte ».

Parallèlement, dans le cadre du projet de loi Climat et résilience, l'Assemblée Nationale a adopté des amendements visant à empêcher la restauration de la continuité écologique conformément à nos engagements européens.

La Fédération Nationale pour la Pêche en France, forte de sa présence sur l'ensemble des bassins hydrographiques et des cours d'eau français, rappelle avec insistance que :

- Nos cours d'eau sont déjà largement impactés par la présence de plus de 100 000 ouvrages perturbant le fonctionnement naturel de nos rivières [2].
- Une partie de notre patrimoine piscicole a disparu, tandis qu'une autre est dans une situation particulièrement critique quant à sa pérennité.
- La petite hydroélectricité ne représente qu'une quantité négligeable sinon insignifiante de l'énergie produite et consommée.
- Cette énergie fait l'objet d'un soutien financier public intolérable en raison de son impact.
- L'orientation à la baisse des niveaux d'eau de nos rivières, du fait des changements climatiques, condamne inexorablement le modèle économique de ces ouvrages.

« Je dis clairement aux signataires de ces propositions que la situation de nos cours d'eau, dont moins de 50 % sont en bon état écologique, ne mérite pas cette négation. Nos cours d'eau ne peuvent plus accueillir de nouveaux ouvrages. Ces ouvrages ne produisent pas une énergie « verte », mais une énergie qui massacre notre patrimoine commun, fait disparaître progressivement notre biodiversité, réduit notre accès aux berges et aux cours d'eau, absorbe une part importante des subventions publiques.

La continuité écologique avance en France par la volonté farouche des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages, des collectivités et des élus, des associations et du monde de la pêche. Ce n'est pas le moment de casser cette dynamique apaisée.

Aussi, j'en appelle à tous les élus et au Gouvernement pour que ces propositions ne soient pas soutenues. », alerte Claude ROUSTAN, le Président de la FNPF.

« Depuis 2007, la Fédération Nationale de la pêche en France, avec ses 3 700 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature.

Premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteintes aux milieux aquatiques, les 1,5 million de pêcheurs membres de la FNPF, les 40 000 bénévoles et les 1 000 salariés représentent un formidable réseau de connaissance et de surveillance pour protéger ces milieux fragiles.

Par leurs actions quotidiennes dans tous les territoires, la FNPF, les fédérations départementales et les associations locales luttent ainsi contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et les milieux aquatiques. Ils sont les yeux et la voix des poissons et des 500 000 km de cours d'eau en France.

Alerte aux pollutions, lutte contre la sécheresse, nettoyage des berges, lutte contre les espèces envahissantes, cartographie des cours d'eau... Quand on pêche, on protège ! »

¹ <http://www.senat.fr/leg/tas20-095.html>

² Soit un ouvrage tous les 5 km qui barre le passage naturel de la biodiversité et des sédiments.